

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Christian DENANS - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGİ - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Agnès PEYRONNET - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Lourdes MOUNIEN - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Doudja BOUKRINE représentée par Guy TEISSIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER

représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Michel AMIEL - Robert DAGORNE représenté par Jean-Jacques COULOMB - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie BRAISE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Michel ILLAC représenté par Paul SABATINO - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LEOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Marie MICHAUD représentée par Laure ROVERA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Roland CAZZOLA - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER - Yves MORAINE représenté par Catherine PILA - Patrick PAPPALARDO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Jocelyne POMMIER représentée par Éléonore BEZ - Véronique PRADEL représentée par Sophie ARRIGHI - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Franck SANTOS représenté par Anne REYBAUD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Michel ROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Nicolas BAZZUCCHI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Emilie CANNONE - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Alexandre DORIOL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Jessie LINTON - Remi MARCENG - Caroline MAURIN - Marc PENA - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien BARLES représenté à 15h11 par Dona RICHARD - Aicha SIF représenté 15H19 par Jean-Marc SIGNES - Eric CASADO représenté à 15h44 par Patrick GRIMALDI - Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h45 par Agnès FRESCHEL - Ferouz MOKHTARI représenté à 16h05 par Roland CAZZOLA - Claude FERCHAT représenté à 16h05 par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nicole JOULIA représentée à 16h34 par Claudie MORA - Gérard AZIBI représenté à 16h34 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Stéphane RAVIER à 15h30 - Véronique MIQUELLY à 15h35 - Didier PARAKIAN à 15h36 - Monique FARKAS à 15h38 - GRECH Sophie à 15h38 - Arnaud KELLER à 15h45 - Lourdes MOUNIEN à 15h45 - Samia GHALI à 15h57 - Kayané BIANCO à 16h00 - Stéphanie BRAISE à 16h00 - François TAULAN à 16h00 - Frédéric GUELLE à 16h00 - Serge PEROTTINO à 16h00 - Claudie HUBERT à 16h02 - Lionel DE CALA à 16h02 - Bernard DEFLESSELLES à 16h03 - Christian NERVI à 1h04 - Bernard MARANDAT à 16h05 - René RAIMONDI à 16h05 - Emmanuelle CHARAFE à 16h08 - Gaby CHARROUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h10 - Chantal GARCIA à 16h15 - Catherine VESTIEU à 16h15 - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Marion BAREILLE à 16H15 - Pascale MORBELLI à 16h27 - Yves MESNARD à 16h30 - Patrick PIN à 16h30 - Olivia FORTIN à 16h36 - Jacques BOUDON à 16h43 - Jean-Louis VINCENT à 16H43 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h43.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-001-19061/25/CM

■ Approbation du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du golfe de Fos et de l'Etang de Berre

147386

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Golfe de Fos et l'Étang de Berre constituent un territoire d'exception, reconnu comme l'un des principaux pôles industriels, portuaires et logistiques de France et de Méditerranée. Il joue un rôle clé dans la souveraineté industrielle et énergétique nationale et européenne : il accueille des filières stratégiques (acier, chimie, énergie, logistique, aéronautique), le premier port français pour le fret, et des infrastructures essentielles à la sécurité d'approvisionnement du pays et du continent.

Avec près de 50 000 emplois et plus de 1 500 établissements industriels et logistiques, ce territoire aussi représente 25 % des émissions industrielles de CO₂ en France et 40 % des émissions régionales toutes sources confondues. Sa transformation vers une industrie décarbonées, innovante et compétitive est un enjeu majeur pour la France et l'Europe, tant pour la relocalisation de filières stratégiques que pour la réussite de la transition écologique.

Au-delà de sa puissance économique, le golfe de Fos – Étang de Berre se distingue par la richesse de ses paysages et de sa biodiversité : la Crau, la Camargue, l'étang de Berre et le parc marin de la Côte Bleue forment un patrimoine naturel unique en Méditerranée, qui contribue à l'attractivité et à la qualité de vie du territoire.

- Une feuille de route pour le développement industriel du golfe de Fos-Etang de Berre adoptée le 5 décembre 2024 :

Suite à son adoption en conseil métropolitain, délibération N° ECOR-001-17010/24/CM, une feuille de route a été signée le 27 février 2025, en présence du Ministre à l'industrie, par l'Etat, la Région Provence-Alpes Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille Provence. Elle fixe un cap ambitieux : faire du golfe de Fos – Étang de Berre le premier pôle industrialo-portuaire décarboné de la zone Euro-Méditerranée-Afrique, tout en préservant et valorisant ses atouts environnementaux.

Pour accompagner cette transformation, le territoire s'engage dans une dynamique collective et innovante :

- Près de 15 milliards d'euros d'investissements privés sont envisagés sur dix ans, portés par des groupes internationaux et des start-ups industrielles.
- 30 projets industriels majeurs sont identifiés, susceptibles de créer 8 000 à 10 000 emplois nouveaux.
- Les besoins en électricité de la zone pourraient doubler d'ici 2035-2040, nécessitant des infrastructures énergétiques et de transport adapté.
- La réussite de cette mutation passe aussi par la construction de nouveaux logements, d'infrastructures, d'équipements publics, et par la montée en compétences des salariés.

Pour rappel, cette feuille de route constitue une vision partagée du développement sur un périmètre composé de 14 communes et s'organise autour de 4 axes stratégiques, qui permettent de décliner les conditions de réussites prioritaires à horizon 2030/2040 :

- Axe 1 - Assurer une attractivité économique et résidentielle.
- Axe 2 - Renforcer les infrastructures et réseaux d'utilités pour soutenir les technologies vertes et offrir une plateforme multimodale.
- Axe 3 - Planifier un développement respectueux de l'environnement et de la qualité de vie des habitants.
- Axe 4 - Mettre en place une gouvernance portant les dimensions stratégiques et opérationnelles.

- Une concertation sans précédent : le débat global « Fos Berre Provence, un avenir industriel en débat » conduit d'avril à juillet 2025 :

Après l'adoption de la feuille de route, la démarche de concertation globale pour la zone a été lancée par la commission nationale du débat public (CNDP) à travers le débat global, tenu d'avril à juillet 2025, au sens de la loi Industrie Verte.

Pour la première fois en France, ce débat global, comme son nom l'indique, ne s'est pas focalisé sur un projet isolé, mais sur l'ensemble des dynamiques de réindustrialisation et de décarbonation du golfe de Fos – étang de Berre, étendu au pays d'Arles, au Gard et au territoire de Manosque. Il a concerné une quarantaine de projets : des projets industriels dans les secteurs de l'hydrogène, de l'acier, de la chimie ou de la pétrochimie, de l'aéronautique etc., et des projets d'infrastructures électrique, de transport et de logistique et sur les enjeux liés (environnement, santé, risques, mobilités, emploi, logements, etc.). L'objectif était d'informer et de recueillir la parole du public. Plusieurs enseignements en ont été tirés, qui alimentent ainsi la démarche de réindustrialisation.

Le débat a montré la pertinence d'une vision stratégique unifiée pour les projets industriels et d'infrastructures, prenant en compte leurs impacts cumulés et les besoins qu'ils engendrent en retour. Il a aussi permis de préciser les conditions à mettre en place pour permettre la décarbonation de l'industrie existante et l'installation de nouvelles usines. Chacun a perçu que les besoins en électricité allaient augmenter au cours des prochaines années. La consommation électrique de la région pourrait doubler et les besoins de puissance électrique de la zone de Fos – étang de Berre augmenter de 4 à 5 GW à l'horizon 2035-2040.

Les participants au débat ont également souligné que si l'industrie locale est perçue comme un héritage vital, elle a longtemps été source de sacrifices qui n'apparaissent plus acceptables dans la perspective de la transformation qui s'engage. Celle-ci doit apporter une plus-value aux habitants du territoire. Il faut donc préserver, voire améliorer, leur cadre de vie en limitant les impacts sanitaires et environnementaux des activités (qualité de l'air, de l'eau, bruit), en offrant des transports en commun efficaces, des logements abordables, et une offre de soins modernisée. Il conviendra aussi de protéger les zones humides et les milieux à haute valeur environnementale tels que la Crau sèche. Il faudra également continuer à réhabiliter la qualité de l'étang de Berre et des étangs présents sur son pourtour. La disponibilité des compétences et des « forces vives » répondant aux besoins des industriels constitue un autre enjeu clé, avec la préoccupation constante de permettre le rapprochement entre les emplois créés et les habitants.

Enfin, le débat a confirmé l'impérieuse nécessité de mettre en place une gouvernance pour décliner la feuille de route et pour traduire concrètement l'ensemble des besoins identifiés dans le cadre du débat. En plus des signataires de la feuille de route, la gouvernance a vocation à associer le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et les industriels, tout en continuant à interagir avec les habitants et associations ou collectifs mobilisés pour échanger sur l'avenir de ce territoire.

- La mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route à travers le projet partenarial d'aménagement (PPA) :

Le contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA), élaboré par l'Etat, la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille Provence, le Département des Bouches-du-Rhône et le Grand Port Maritime de Marseille, donne le cap pluriannuel des investissements opérationnels prioritaires et nécessaires pour répondre à l'ambition de la feuille de route, aux enjeux industriels, écologiques et sociaux de ce territoire et réussir le pari de la transformation et du leadership. Ce contrat engage les acteurs publics dans un exercice inédit de programmation, de coordination, de financement et de gouvernance dans la durée.

Le PPA offre ainsi un cadre d'action partagé, ouvert et évolutif, pour piloter et adapter la transformation du territoire, en cohérence avec ses ambitions industrielles, environnementales et sociales.

Le PPA formalise l'action collective pour 2026-2030. Il vise à accompagner les projets prioritaires à horizon 2030, conditions de réussite pour la transition industrielle, écologique et sociale du golfe de Fos-Étang de Berre, en affirmant son attractivité, la qualité de vie de ses habitants et la préservation de son environnement exceptionnel, tout en contribuant à la souveraineté industrielle et à la compétitivité de la France et de l'Europe.

3.1 Périmètre et objectifs du PPA :

Le PPA porte sur le périmètre des 14 communes de la feuille de route pour le développement industriel du golfe de Fos-Etang de Berre.

Il comprend de nombreux sites industriels majeurs comme la ZIP de Fos-sur-Mer, la zone de Lavéra à Martigues, la plateforme de La Mède à Châteauneuf-les-Martigues, la zone de Berre-Rognac, le site aéronautique de Vitrolles-Marignane, la base aérienne 125 et le pôle aéronautique Jean Sarail à Istres et enfin, le parc logistique Clésud et la gare de triage de Miramas.

Instauré par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) et renforcé par la loi 3DS (2022), le PPA permet de fédérer l'ensemble des acteurs (État, établissements publics ou collectivités territoriales ainsi que des opérateurs publics et privés) autour d'une stratégie partagée d'aménagement et de développement. Il offre ainsi un cadre pour articuler les interventions dans le temps et dans l'espace, mutualiser les expertises, sécuriser les opérations, et répondre aux défis spécifiques de ce type de territoire industrialo-portuaire complexe.

Le PPA permet de :

- Structurer l'action publique autour d'un programme commun de projets stratégiques prioritaires inscrits dans la feuille de route selon les quatre axes qui la composent, en lien étroit avec les dynamiques industrielles, portuaires, environnementales et urbaines à l'œuvre sur le territoire.
- Lever les freins opérationnels identifiés pour la conduite des différentes actions répertoriées dans le PPA en favorisant la coordination entre les différentes collectivités et maîtrises d'ouvrage.
- Faciliter l'articulation entre initiatives publiques et privées à l'échelle de la zone.
- Définir les projets les plus prioritaires et identifier les financements à accorder ainsi que leur répartition par typologie d'acteur.

Le PPA est également un outil évolutif, conçu pour s'adapter dans le temps à l'évolution des projets, des besoins des acteurs et du contexte territorial. Il couvre la période 2026-2030 et aura vocation à être poursuivi au-delà de cette première période. La durée de validité du contrat est fixée à 5 ans à compter de sa signature. Sa durée correspond à la durée estimée de mise en œuvre de la première phase de transformation de la zone de Fos-Berre. Il fera l'objet de revoyures régulières.

3.2 Modalités et actions retenues dans le cadre du PPA :

La version finalisée du PPA ainsi que la liste des projets contenus dans le PPA se trouvent en annexe de ce rapport. Le plan d'actions rassemble les projets les plus structurants de la zone de Fos-Étang de Berre.

Les actions sont classées en deux catégories :

- Les études : elles portent sur des projets stratégiques qui nécessitent un appui technique et financier pour structurer leurs différents volets ;
- Les travaux : projets suffisamment matures pour être engagés à court et moyen termes, mais dont la mise en œuvre requiert des financements publics complémentaires.

Les actions retenues dans le PPA représentent un coût total à horizon 2030 de 679,5 M€. Elles émargent déjà à hauteur de 355 M€ dans d'autres dispositifs, essentiellement le CPER 2023-2027. Il reste donc 324,5 M€ à rassembler. Il est proposé de mobiliser le prochain CPER à hauteur de 93 M€. Les partenaires du PPA ont déjà identifiés 124 M€. Il reste donc 107,5 M€ à mobiliser sur 5 ans (2026-2030) par l'ensemble des partenaires du PPA.

L'État et les collectivités locales auront vocation, à réaliser leurs meilleurs efforts, sur la période 2026-2030, afin de réunir ces 107,5 M€.

Actions retenues dans le PPA :

- Axe 1 : Assurer une attractivité économique et résidentielle :
Quatre projets apparaissent comme décisifs et urgents :
 - ✓ L'aménagement de la zone d'activité économique de la Fossette (notamment la Cité de l'Industrie et du Port).
 - ✓ Les aménagements des fonciers économiques hors de la ZIP (Chenal de Caronte et fonciers industriels privés à enjeux).
 - ✓ L'accueil de nouvelles populations en priorité sur les terrains à vocation d'accueil de logements (Nord canal à Port-Saint-Louis du-Rhône, projet urbain autour de la requalification de la RN 568) et anticipation des besoins en logements des salariés chantier.
 - ✓ Le programme « talents 2030 golfe de Fos – étang de Berre » qui vise à structurer une fonction permanente d'animation et de coordination territoriale autour des enjeux de compétences, école de production et formations par la voie de l'apprentissage.
- Axe 2 : Renforcer les infrastructures et réseaux d'utilités pour soutenir les technologies vertes et offrir une plateforme multimodale :
 - ✓ Garantir l'accès aux ressources essentielles à la production : projet de développement du réseau d'eau industrielle par le GPMM.
 - ✓ Fluidifier les déplacements routiers sur les grands axes de circulation : projet de contournement routier de Martigues – Port-de-Bouc, liaison Fos-Salon et RD 268.
 - ✓ Améliorer la mobilité des personnes pour connecter habitat et emploi : projet de pôles d'échanges multimodaux et voiries multimodales, projet de régénération de la ligne ferroviaire de la Côte bleue et amélioration des conditions d'accueil dans les gares et haltes.
 - ✓ Renforcer le report modal pour les marchandises : projet d'extension et création de terminaux de transport combiné (TTC).
- Axe 3 : Planifier un développement respectueux de l'environnement et de la qualité de vie des habitants :
 - ✓ Mieux connaître les impacts environnementaux et améliorer le cadre de vie (lien avec l'analyse des effets combinés) : démarches permettant une meilleure mutualisation des études, une transparence accrue des données environnementales.
 - ✓ Mieux mesurer et limiter les effets sur la qualité de l'air : moderniser et rendre plus performant le dispositif de surveillance de la qualité de l'air, et connexions électriques des navires à quai sur le pôle conteneurs des bassins ouest (CENAQ).
 - ✓ Sécuriser la ressource en eau et en améliorer la qualité : dans le cadre du projet Provence Bleue, études sur la nappe de Crau, études environnementales liées au passage du futur canal pour relier l'étang de Berre au Rhône, et projet de réouverture à la courantologie du canal du Rove.
 - ✓ Structurer une stratégie collective de compensation écologique : approche qui vise à mettre en œuvre des opérations de compensation structurées dans et hors la ZIP, pour assurer que chaque projet public ou privé, qu'il soit d'ordre résidentiel, d'infrastructure ou économique, soit compensé de manière équilibrée, durable et conforme aux exigences environnementales.
 - ✓ Améliorer l'offre de service public et en particulier de santé à l'échelle locale : accroître les capacités d'accueil des équipements publics et modernisation de l'hôpital de Martigues, création d'un EIS.

- Axe 4 : Mettre en place une gouvernance portant les dimensions stratégiques et opérationnelles
 - ✓ Consolider les moyens financiers au service des ambitions du territoire : L'objectif est de mener une étude d'ingénierie financière pour prévoir des accompagnements spécifiques de l'Union européenne, et concevoir des montages financiers innovants permettant d'associer non seulement les acteurs publics mais aussi les entreprises concernées et, lorsque cela est pertinent, les bénéficiaires finaux.
- Une gouvernance intégrée à la hauteur des enjeux :

Les parties au PPA (État, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix-Marseille-Provence, GPMM) entendent coordonner leurs actions en constituant un comité de pilotage, réuni à minima 1 fois par an. Cette gouvernance s'organise à deux niveaux :

- La gouvernance du PPA, composée des acteurs publics signataires de la feuille de route, vise à prioriser, le déploiement des actions et services publics et coordonner les maîtrises d'ouvrage des projets indispensables à la modernisation et à l'attractivité du bassin de Fos – étang de Berre. Elle devra veiller à l'obtention des financements. Incluant le suivi de la mise en œuvre de l'opération d'intérêt national (OIN) comme la mobilisation d'outils opérationnels dédiés, elle a vocation à associer également le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et les 14 communes.
- La gouvernance globale du projet de transformation, autour d'un Pacte de gouvernance, s'appuiera sur une implication élargie de l'ensemble des parties prenantes de la feuille de route. Elle permet la coordination des acteurs publics et privés engagés par la mise en œuvre des projets et actions, dans leurs domaines de responsabilité respectifs, garantissant ainsi une dynamique inclusive et cohérente dans la durée.

Enfin, un dispositif de dialogue entre les industriels, les habitants et les associations, sera mis en place, dans le prolongement du laboratoire territorial Fos-Berre et du débat public global, en s'appuyant sur les structures existantes.

C'est la version finalisée de ce Projet Partenarial d'Aménagement (PPA), qui est soumise au vote.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° ECOR-001-17010/24/CM du Conseil de la Métropole du 05 décembre 2024 approuvant la feuille de route pour le développement industriel du golfe de Fos-Etang de Berre ;
- La délibération n° FBPA-071-18157/25/CM du Conseil de la Métropole du 26 juin 2025 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Oui le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole est fermement engagée aux côtés de l'Etat et de la Région Provence Alpes-Côtes d'Azur dans une stratégie de décarbonation et de développement industriel sans précédent de son territoire, notamment suite au vote de la « Feuille de route pour le développement industriel du golfe de Fos-Etang de Berre, 2025-2030 » ;
- Que le contexte de renouveau industriel actuel nécessite une planification détaillée et une collaboration étroite entre les acteurs publics, les entreprises privées et les acteurs locaux et habitants du secteur Fos-Etang de Berre pour garantir un développement soutenable et bénéfique pour toutes les parties prenantes ;
- Qu'il est crucial de mobiliser dès à présent tous les outils des politiques publiques pour accompagner et coordonner la transition industrielle, la décarbonation et le développement de la zone et que ces enjeux passent par la définition d'un Projet Partenarial d'Aménagement à court et moyen terme.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement du golfe de Fos-Étang de Berre ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ce Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement du golfe de Fos-Étang de Berre et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL